



Quimper Bretagne Occidentale - Offre n° 2025-2379

Chef de bassin / cheffe de bassin

Type d'emploi Permanent

Temps de travail Complet

Catégorie B

Grades Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe ; Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe

Commune Quimper

Direction PISCINE

Echéance 09/03/2025

Quimper Bretagne Occidentale recrute son chef de bassin / sa cheffe de bassin

Coordonner les différents projets mis en œuvre dans les piscines de Quimper Bretagne Occidentale et assurer la planification des équipes d'animation afin d'offrir aux différents usagers un service de qualité dans le respect des règles de sécurité.

Activités principales

COORDINATION OPERATIONNELLE

Animation :

- Proposer, coordonner et mettre en œuvre des projets d'animation dans les piscines de Quimper Bretagne Occidentale
- Assurer la mise en œuvre et le suivi opérationnel de l'animation sportive : planning opérationnel des ETAPS, inscription et organisation des leçons et des activités, interface enfant/ETAPS/Parents
- Participer à la promotion et à l'animation des établissements et des activités, des associations et des manifestations sportives -

Assurer le lien avec l'activité terrestre

Enseignement, encadrement et animation sportive :

- Concevoir, préparer, encadrer et enseigner les leçons de natation, les activités aquatiques et les activités terrestres.
- Assurer une assistance pédagogique aux enseignants,
- Assurer l'installation des équipements spécifiques (lignes d'eau, matériels pédagogiques, aménagements de bassin, etc.).
- Mettre en œuvre des animations, des événements et des manifestations diversifiées pour promouvoir les deux établissements,

Sécurité :

- Assurer une veille pédagogique, juridique et technique
- Faire respecter la réglementation
- Participer à l'élaboration du plan d'occupation des bassins et assurer sa mise en

oeuvre en lien avec les structures utilisatrices

- Assurer la gestion des équipements pédagogiques et de secours
- Contrôler l'utilisation du matériel et des équipements
- Contrôler l'application de la réglementation dans la mise en œuvre des activités et de la surveillance
- Organiser en lien avec la Direction les exercices périodiques de sécurité

GESTION DE L'EQUIPE D'ANIMATION ET DES PLANNINGS D'OCCUPATION

- Manager, animer et piloter l'équipe d'ETAPS
- Animer des ateliers de travail et des réunions de service
- Assurer le suivi du temps de travail (protocole, absences, congés, formations)
- Assurer le recrutement des remplaçants, des saisonniers
- Effectuer un suivi individuel des agents (formation, discipline)
- Transmettre les consignes et contrôler leur application
- Repérer et réguler les dysfonctionnements, les faire remonter à la hiérarchie

Enseignement, encadrement et animation sportive :

- Concevoir, préparer, encadrer et enseigner les leçons de natation, les activités aquatiques et les activités terrestres.
- Assurer une assistance pédagogique aux enseignants,
- Assurer l'installation des équipements spécifiques (lignes d'eau, matériels pédagogiques, aménagements de bassin, etc.).
- Mettre en oeuvre des animations, des événements et des manifestations diversifiées pour promouvoir les deux établissements,

Profil recherché

Vous êtes titulaire du BEESAN ou BPJEPS AAN ou du concours ETAPS,

Vous avez de bonnes connaissances de l'environnement territorial et des règles liées au métier : Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S.), code du sport,...

Vous êtes disponible et réactif.ve et doté.e d'un sens développé de la communication et de la pédagogie

Conditions particulières

déplacements sur les deux piscines, horaires variables, travail éventuel le weekend, disponibilité

Rémunération et avantages

Modalité de candidature

Merci d'adresser votre candidature à Madame la Présidente – Hôtel de ville et d'agglomération, 44 place Saint-Corentin, 29000 Quimper

Modalités de recrutement

Recrutement par voie de mutation, détachement, inscription sur liste d'aptitude, ou par application de la loi relative aux personnes en situation de handicap, ou à défaut par voie contractuelle (contrat à durée déterminée de 1 à 3 ans)